

**SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 14 Octobre 2024 à 19 heures 30**

*suivant convocation aux Membres  
en date du 7 octobre 2024*

**Présidence** : Le maire, Vincent STRICH

**Membres présents** : Mmes & MM. Isabelle ALLOUCHE ; Sophie DIENER ; Christian ENTZ ; Germain JUNG ; Pierre MALATRE ; Angélique MARTIN ; Jérôme PRUVOT ; Jean-Philippe RUBERT ; Géraldine SCHURDER et Denis WACH.

**Membres absents excusés** : Mmes Laetitia NASTASI ; Sonia SCHMITZ et Céline WALTERSBERGER.

**Secrétaire de séance** : M. Jérôme PRUVOT

*Début de séance : 19h38*

0-0-0-0-0-0-0-0

## **PROCURATIONS**

Mme Sonia SCHMITZ donne pouvoir à M. Jérôme PRUVOT ;  
Mme Céline WALTERSBERGER donne pouvoir à M. Pierre MALATRE ;  
Pour les représenter au Conseil municipal du 14 octobre 2024 à 19 heures 30, pour prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes, signer tous documents, et généralement faire le nécessaire.

Le Conseil prend connaissance des documents originaux de procuration.

---

Le maire demande l'avis du Conseil municipal pour le rajout d'un point supplémentaire.  
Ce point concerne la validation de la Convention AMO de l'ADAUHR. Il figure au point 3 de ce procès-verbal.

Avis favorable à l'unanimité.

---

### **1/ NOMINATION du ou de la secrétaire de séance**

Le Conseil municipal nomme M. Jérôme PRUVOT en qualité de secrétaire pour cette séance.

Avis favorable à l'unanimité

### **2/ ACCEPTATION du dernier P.V.**

Après la transmission du PV de la séance du 9 septembre 2024, aucune remarque n'est formulée.

Le PV est approuvé et signé séance tenante par les membres présents.

### **3/ ADAUHR, validation de la Convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage**

Concernant des projets à venir : préau et atelier communal, nous pourrions avoir recours aux services de l'ADAUHR pour une Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage.

Cette assistance représente un coût de 11 800,00€ HT pour la tranche ferme et 7 670,00€ HT pour la tranche optionnelle.

A ce jour, ces projets ne sont pas suffisamment aboutis et méritent d'être revus lors de réunions spécifiques. Une date est de suite arrêtée au vendredi 18 octobre 2024 à 18h00 sur le site de la propriété communale dite « Gesser » afin d'effectuer un piquetage par rapport aux propositions émises.

D'autre part, dans le cadre d'une signature avec un bureau d'études, l'assistance serait assurée...

Ce point est donc ajourné dans l'attente d'une décision ultérieure.

### **4/ Pièces complémentaires pour notre projet de dossier relatif aux Lignes Directrices de Gestion (CDG68)**

Lors de l'élaboration de notre projet de « Lignes Directrices de Gestion », le Comité technique avait émis un avis défavorable au motif qu'il nous fallait présenter des documents complémentaires.

Notamment les documents « Ressources Humaines » existants pour notre collectivité.

Les documents manquants sont régularisés lors de cette séance, à savoir le tableau des emplois et des effectifs faisant apparaître la répartition par filière et par statut.

Le document sera ainsi transmis au CDG, complété des pièces à compléter et accompagné de la délibération y relative.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 13 voix POUR (11 + 2 procurations).

## **5/ Choix et validation de l'organisme financier pour les travaux d'extension du réseau de chaleur**

Nous avons contacté 4 organismes financiers afin de leur faire part de notre besoin de financement. A ce jour, 3 nous ont adressé une offre.

Il est décidé d'attendre la 4<sup>ème</sup> offre pour laquelle nous avons eu confirmation de l'envoi à venir. Parallèlement, la 1<sup>ère</sup> réunion relative à ces travaux est prévue le mardi 24 octobre prochain. Nous en saurons davantage sur le planning et la date de démarrage de ce programme. Ce point sera donc porté à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

## **6/ Titularisation de M. Thomas MENGIS**

M. Thomas MENGIS a été nommé au poste d'Adjoint technique sur la base d'une durée hebdomadaire de 35 heures, le 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour une année de stage. Cette période est arrivée à échéance. L'équipe municipale est satisfaite du travail et de l'investissement de notre agent.

Le maire propose la titularisation de M. Thomas MENGIS sur les mêmes critères. Une demande a été adressée dans ce sens au Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 13 voix POUR (11 + 2 procurations).

## **7/ Acceptation de chèques suite à l'organisation du « Cinéma plein air »**

Des suites de l'organisation de la séance de « cinéma en plein air » qui a cette année rencontré un vif succès grâce à l'implication des associations et une météo très favorable, le bénéfice de cette soirée représente un montant total de 1 009,69 € (chèque n° 5324724) selon un bilan réalisé par les pompiers et la MJC et dont le détail nous a été transmis par la trésorière de la MJC.

La MJC adresse également un chèque d'un montant de 606,68 € (chèque n° 5324725) correspondant aux achats réalisés par le budget communal.

Le Conseil municipal décide d'accepter ces chèques correspondant pour l'un à un don et pour l'autre à un remboursement de frais.

Il remercie particulièrement la MJC ; l'Amicale des Sapeurs-Pompiers ainsi que l'association APE des Lutins.

La commission communale concernée s'est réunie le 19 septembre dernier pour décider de l'affectation de cette somme. Après délibération, le choix s'est porté sur l'acquisition de tables et de bancs qui pourront servir à la municipalité et à l'ensemble des associations pour l'organisation de leurs festivités.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 13 voix POUR (11 + 2 procurations).

## **8/ Renouvellement du contrat 2025-2027 avec la SPA (Société Protectrice des Animaux)**

La Société Protectrice des Animaux nous transmet le projet du contrat triennal, lequel comporte un ajustement à la hausse des tarifs dû par l'augmentation des coûts opérationnels, un renforcement de la réglementation et une amélioration continue de leurs services.

Le présent contrat est valable pour la période 2025-2027 ; il est conclu pour une durée d'un an renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Le prix des prestations est :

Du 01.01.2025 au 31.12.2025 : forfait annuel de 1,10 € /habitant  
Du 01.01.2026 au 31.12.2026 : forfait annuel de 1,15 € /habitant  
Du 01.01.2027 au 31.12.2027 : forfait annuel de 1,20 € /habitant

Les prestations de services « missions de Service Public » concernent la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique ainsi que le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale.  
La cotisation annuelle est calculée sur la base de la population INSEE.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 13 voix POUR (11 + 2 procurations).

### **9/ CIADE : information relative à la révision des conditions tarifaires**

La CIADE est notre assurance communale depuis janvier 1990 ; nous lui faisons confiance pour de nombreux contrats (multirisques, protection juridique, bénévoles, élus et véhicules communaux).  
Le contexte assurantiel est actuellement sous tension, de ce fait la CIADE nous informe qu'elle appliquera une majoration tarifaire des cotisations annuelles de 25 % à compter du 01.01.2025.

Dans l'immédiat nous continuerons avec la CIADE ; il n'est toutefois pas exclu de prendre contact avec d'autres sociétés d'assurance.

### **10/ Palmarès des maisons fleuries suite au passage du Jury cet été**

Le 20 juillet 2024, la commission « embellissement du village » accompagnée des membres du jury ont parcouru les rues du village afin de noter les efforts fournis par les habitants de notre commune qui se démarquent par le fleurissement et l'entretien de leurs propriétés.

Le tableau des lauréats est proposé ci-dessous :

<b>PRIX et VALEUR</b>	<b>MAISONS AVEC JARDIN</b>	<b>MAISONS ESPACE LIMITE</b>
<b>1<sup>er</sup> PRIX : 75 €</b>	Mme & M. Alain SAUBOIS	Mme & M. Maurice TRITTER
<b>2<sup>ème</sup> PRIX : 45 €</b>	MM. J-Luc WINTERMANTEL & Serge BISSEL	Mme & M. Etienne MEYER
<b>3<sup>ème</sup> PRIX : 30 €</b>	Mme & M. Jean-Marc FRIGART	Mme et M. Jean CASADEI
<b>4<sup>ème</sup> PRIX : 25 €</b>	Mme & M. Louis ENDERLIN	Mme Florence HIGELIN & M. René BRISINGER
<b>5<sup>ème</sup> PRIX : 15 €</b>	Mme & M. Oscar MARTIN BOADO	Mme Estelle LESEIN & M. Cédric RIETH
<b>ENCOURAGEMENTS</b>	Mme Christiane CHIANDET Mme Marlène GROELLY Mme Agnès HASSLER Mme Stéphanie MISSLAND & M. Didier STIRN	M. Henri DENTZ Mme & M. Renzo CODIROSSO Mme & M. Christophe ZISETTE

La commission s'est réunie pour établir le classement et la valeur des bons d'achats.

Les personnes nominées pour les encouragements recevront une bouteille de vin.  
Les récompenses seront remises lors de la cérémonie des vœux du maire, le 3 janvier 2025.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 13 voix POUR (11 + 2 procurations).

### **11/ ADAUHR : Rapport triennal de consommation d'espace**

L'article L.2231-1 du code général des collectivités territoriales impose, dans les territoires dotés d'un PLU, d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale, la réalisation d'un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur le territoire concerné, au moins tous les trois ans.

Le premier rapport doit être réalisé trois ans après l'entrée en vigueur de la loi Climat et résilience, soit fin août 2024.

Il est précisé que ce rapport rend compte de la mesure dans laquelle les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols sont atteints.

Les principaux éléments du rapport font apparaître que, depuis janvier 2021, concernant les constructions de logements :

- le nombre de permis terminés est de 8 (7 pour les logements et 1 qui concerne un local) ;
- la surface relative aux permis autorisés et terminés représente 1,2 ha ;
- le nombre de permis dans l'enveloppe urbaine bâtie est de 5 ; dans les « dents creuses » : 2 et hors enveloppe urbaine bâtie : 5

L'article 4 du décret n°2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols précise que : « Pendant la première période de dix années prévue au 1° du III de l'article 194 de la loi du 22 août 2021 susvisée, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents pour réaliser le rapport mentionné à l'article L. 2231-1 du code général des collectivités territoriales ne sont tenus de renseigner ni l'indicateur et les données prévus aux 2° et 3° de l'article R. 2231-1 du même code, ni ceux prévus au 4° du même article relatifs à l'objectif de lutte contre l'artificialisation des sols tant que les documents d'urbanisme n'ont pas intégré cet objectif ».

Conformément au CGCT (art L2231-1), le maire soumet ce rapport à la connaissance des conseillers lors de la séance avec une transmission faite également par messagerie électronique.

Le Conseil municipal :

- VU le code général des collectivités territoriales et ses articles L.2231-1 et R.2231-1 ;
- Entendu le rapport présenté par le Maire ;
- Après en avoir débattu ;

Approuve la présentation du bilan de la consommation d'ENAF faite par le maire ;

Décide de valider le rapport relatif à l'artificialisation des sols sur le territoire du PLU ;

Dit que ce rapport sera publié dans les conditions fixées à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales ;

Dit que ce rapport et la présente délibération seront transmis dans un délai de quinze jours :

- à M. le Président de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION ;
- à M. le Président du Conseil régional ;
- à M. le Préfet du Haut-Rhin ;
- à M. le Président d'établissement public du SCOT.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité par 13 voix POUR (11 + 2 procurations).

## **12/ Rapport d'activité 2023 de SAINT-LOUIS AGGLOMERATION**

Le document est mis à la disposition de l'Assemblée afin qu'il en soit pris connaissance.

## **13/ Rapport d'activité 2023 de TERRITOIRE d'ENERGIE ALSACE**

Le document est mis à la disposition de l'Assemblée afin qu'il en soit pris connaissance.

## **14/ Rapport d'activité 2023 de CARITAS Alsace**

Le document est mis à la disposition de l'Assemblée afin qu'il en soit pris connaissance.

## **15/ Informations SLA**

Commission numérique : la réunion s'est tenue le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Les points abordés, entre autres, concernent la cyber-sécurité ; un appel d'offres pour le changement d'opérateur suite aux hausses tarifaires appliquées par Orange ; l'intégration de la cartographie « éclairage public » sur le Système d'Information Géographique (SIG Web) et des informations relatives à ROSACE spécifiant que les frais de raccordement à la fibre sont à la charge du propriétaire concerné ou du lotisseur. Sur ce dernier point, une annotation doit être portée à la connaissance sur l'arrêté accordant le permis de construire.

Mutualisation et services de proximité : la réunion s'est tenue le 10 septembre dernier. Les informations communiquées concernent entre autres : la mise en place d'une banque de données pour du matériel de récupération ; la décision de permettre aux associations l'accès au prêt de matériel (banque de matériel gérée par SLA) ; la possibilité de mise à disposition de véhicules 8 places ; la création d'un 3<sup>ème</sup> site « France Services » à Hagenthal.

## **16/ Urbanisme**

Certificat d'urbanisme n° CU.068324.24.F0021 (CUB) présenté par M. Germain JUNG, pour un terrain rue de Flaxlanden, en section n° 16, parcelle n° 357, d'une contenance de 1859 m<sup>2</sup>.

Déclaration préalable n° DP.068324.24.F0032 présentée par M. Louis ENDERLIN, 1 rue de la Prairie, pour le remplacement des thuyas par une clôture rigide avec lamelles d'occultation, en section n° 18 parcelle n° 250 d'une contenance de 604 m<sup>2</sup>.

Déclaration préalable n° DP.068324.24.F0033@ présentée par M. Bruno SCHERRER, 27 rue Principale, pour une isolation extérieure, le remplacement des menuiseries extérieures et la réfection de la couverture, en section n° 01 parcelle n° 212 d'une contenance de 896 m<sup>2</sup>.

Déclaration préalable n° DP.068324.24.F0034@ présentée par la société SUNVOLT pour Mme Fabienne MARTIN, 3 rue du Winzerhaus, pour la mise en place de panneaux solaires sur le toit, en section n° 03 parcelles n° 383, 385 et 387 d'une contenance totale de 474 m<sup>2</sup>.

*Le Conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme qui sont transmis au service instructeur de SLA (Saint-Louis Agglomération), pour contrôle et vérification, ainsi qu'à l'ABF si concerné.*

## **17/ Travaux**

Station de pompage, réfection de la toiture : les travaux sont à présent terminés grâce à l'intervention de Thomas et de Jean-Christophe MENGIS. Un grand merci à eux pour cette réalisation.

Rénovation de l'appartement communal : les travaux sont en cours.

Le peintre y travaille actuellement ; les travaux de mise en conformité de l'électricité ont été réalisés ; la fenêtre et la porte-fenêtre côté cuisine ont été remplacées.

Il reste à faire : le ponçage extérieur des 7 fenêtres côté route avec pose de 3 couches de lasure et l'installation d'une cuisine équipée pour laquelle des mesures ont été prises. La pose pourrait être confiée à une micro entreprise locale, le poseur nous transmettra un devis.

La cuisine sera posée dès que possible.

Une estimation est faite concernant la location qui pourrait intervenir à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Entretien des bordures de chemins : l'entretien est réalisé en régie communale par notre agent technique.

Chicanes de sécurité : les plots qui matérialisent les chicanes de sécurité sur la DR 6 bis sont régulièrement heurtés, voire même cassés ! Nous prendrons des renseignements pour l'installation de bordures qui viendront renforcer le dispositif.

Rustines sur voiries : sur la rue des Bergers, il y a 2 à 3 rustines qu'il convient de combler. Elles proviennent des suites d'interventions sur le réseau eau et assainissement ; elles n'ont jamais été refaites depuis.

D'autres rues sont concernées par la même problématique, de même qu'au cimetière.

Nous allons prendre contact avec SLA pour demander l'intervention de l'entreprise HARTMANN de Steinbrunn-Le-Bas.

## **18/ Activités des commissions**

Commission « bulletin municipal » : prévoir d'adresser le courrier aux associations du village, les invitant à nous transmettre dès que possible, l'article à faire paraître dans notre prochaine édition du bulletin communal.

Repas des Aînés : nous avons pris contact avec 3 prestataires différents pour le repas. Les menus ont été communiqués aux membres de la commission compétente pour le choix définitif.

Commission Consultative Paritaire pour l'Énergie (CCPE) : une réunion s'est tenue sur le site de la centrale nucléaire de Fessenheim ; les projets soumis pour le post-Fessenheim sont très intéressants, Mme Isabelle ALLOUCHE nous transmettra un support sur le sujet.

Commission Embellissement : les membres de cette commission ont décidé d'élargir le volet décoratif aux festivités de fin d'année. De nouvelles décorations ont été commandées pour illuminer le centre village. Les fenêtres du Manoir et de l'école maternelle seront décorées également grâce aux idées et aux initiatives qui seront dirigées par Mme Angélique MARTIN.

Un sapin d'une hauteur de 10 m sera également installé sur le parking de la mairie.

PLU : par rapport aux informations reçues de Mme DENTZ (OTE Ingénierie), il conviendra de faire une demande auprès de l'agglomération pour valider notre surface par rapport au SCOT.

## **19/ Informations / Divers**

Cérémonie de commémoration : c'est ce dimanche que nous procéderons à la cérémonie annuelle en présence de nombreuses personnalités qui ont répondu présents.

Malheureusement nos amis de SERRAVALLE DI CHIANTI ne pourront pas être avec nous cette année pour un souci d'organisation.

Le maire a rencontré vendredi dernier, en mairie, le Capitaine SCHAAL pour finaliser l'organisation et le déroulement de cette rencontre.

Actes notariés : le mercredi 18 septembre dernier, le maire a reçu en mairie Me ZOBLER, notaire à Ribeauvillé. La signature des actes a été réalisée avec les différentes parties concernées.

Remerciements : transmis par Mme Eliane SCHWEITZER et par M. Jean-Pierre MEYER à la suite de la corbeille garnie qui leur ont été remises à l'occasion de leurs anniversaires.

Installation d'un food-truck : nous avons reçu une demande pour l'installation d'un food-truck sur la place Rotlache. Il s'agit de spécialités créoles.

Nous avons répondu favorablement à cette demande.

Installation d'une boîte aux lettres supplémentaire : l'association APE des Lutins a demandé à avoir une boîte aux lettres qui leur soit dédiée afin de réceptionner les courriers directement. Avis favorable.

Acquisition de parcelles : la commune s'intéresse à l'acquisition de parcelles, actuellement en vente et qui sont limitrophes avec des propriétés communales. La discussion est en cours avec les propriétaires concernés.

### Prochaines rencontres/réunions :

- Vendredi 18 octobre 2024 : assemblée générale de la MJC ;
- Dimanche 20 octobre 2024 : hommage aux poètes Amélie Lieby et Charles Zumstein, à 15h00 à Magstatt-Le-Bas ;
- Samedi 25 octobre 2024 : visite épiscopale de Monseigneur Pascal Delannoy, nouvel Archevêque de Strasbourg, à 10h00 au foyer Saint-Louis de Saint-Louis ;
- Dimanche 26 octobre 2024 : messe animée par l'Archevêque à Steinbrunn-Le-Bas pour les 250 ans de l'église St Léger ;
- Dimanche 10 novembre 2024 : à Sierentz à partir de 10h45, cérémonie pour l'Armistice 1918 et à 11h30, commémoration de la libération ;
- Lundi 11 novembre 2024 : commémorations à Brunstatt-Didenheim (8h45 à Didenheim et 9h30 pour Brunstatt) suivies de l'office religieux à Hochstatt à 10h30 ;
- Mercredi 13 novembre 2024 : rencontre avec le réseau APA devenu AMAELLES, à la résidence Joseph Werthlé à Saint-Louis ;
- Jeudi 21 novembre 2024 : réunion d'information pour la lutte contre l'habitat indigne, à 17h00 à la Sous-Préfecture de Mulhouse.

## Tour de table

néant

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 37 minutes  
La prochaine séance est prévue pour le lundi 4 novembre 2024

## Signature des membres présents :

Le Maire, Vincent STRICH :		
Isabelle ALLOUCHE :	Sophie DIENER :	Christian ENTZ :
Germain JUNG :	Pierre MALATRE :	Angélique MARTIN :
Laëtitia NASTASI : <i>Absente excusée</i>	Jérôme PRUVOT :	J-Philippe RUBERT :
Sonia SCHMITZ : <i>Par procuration, Jérôme PRUVOT</i>	Géraldine SCHURDER :	Denis WACH :
Céline WALTERSBERGER : <i>Par procuration, Pierre MALATRE</i>		

## Secrétaire de séance

## Délibérations :

**N° 1 pour le point 04 :** pièces complémentaires pour notre projet de dossier relatif aux Lignes Directrices de Gestion (CDG 68) ;

**N° 2 pour le point 06 :** titularisation de M. Thomas MENGIS ;

**N° 3 pour le point 07 :** acceptation de chèques suite à l'organisation du « cinéma plein air » ;

**N° 4 pour le point 08 :** renouvellement du contrat 2025-2027 avec la SPA (Société Protectrice des Animaux) ;

**N° 5 pour le point 10 :** palmarès des maisons fleuries suite au passage du Jury ;

**N° 6 pour le point 11 :** ADAUHR : rapport triennal de consommation d'espace.